



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire

de la Communauté de communes du Pays Dunois

Établi entre

La Communauté de communes du Pays Dunois, représenté par Laurent DAULNY, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 novembre 2021,

Ci-après désigné par la Communauté de communes du Pays Dunois,

ET

L'État, représenté par M. Virginie DARPHEUILLE, préfète de la Creuse,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés : chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (ADEME, ANAH, ANRU, Banque des Territoires, CEREMA...). Une attention particulière doit être portée à la mobilisation des acteurs socioéconomiques et des habitants, gage de réussite de la démarche :

Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine

Le Conseil départemental de la Creuse

La Banque des territoires

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

L'Agence de la transition écologique / ADEME

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

La Chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Creuse

La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Creuse

La Chambre d'agriculture de la Creuse

Autres (PNR, AMF, AMRF, CAF...)

D'autre part,

Vu la délibération n°20210628-01 en date du 28 juin 2021 portant l'autorisation de signature du protocole d'engagement pour le contrat territorial de ruralité de relance et de transition écologique ;

Vu le protocole d'engagement du contrat territorial de ruralité de relance et de transition écologique signé le 16 juillet 2021 ;

Vu la délibération n° 20211130-01 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2021 validant le contrat territorial de ruralité de relance et de transition écologique et portant sur l'autorisation de signature et sur la validation des actions prioritaires du contrat pour 2022.

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CTRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

La mise au point du CTRRTE s'inscrit en continuité de la démarche engagée à l'échelle départementale dans le cadre du plan particulier pour la Creuse signé par le préfet de région, la préfète de la Creuse, les député et sénateurs de la Creuse, le président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la présidente du Conseil départemental de la Creuse et les présidents des EPCI de la Creuse, en présence du Premier Ministre, le 5 avril 2019.

La formalisation de ce CTRRTE s'inscrit dans la continuité du Protocole d'engagement signé le 16 juillet 2021 entre l'Etat, représenté par Mme la Préfète de la Creuse, Virginie DARPHEUILLE, et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, la «Communauté de communes du Pays Dunois», représenté par son Président, Monsieur Laurent DAULNY.

Article 1 – Objectif du CTRRTE

Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).

Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet

Le CTRRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire **de la communauté de communes du pays Dunois** autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CTRRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les actions intégrées dans le CTRRTE s'inscrivent dans une double temporalité

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires (2021-2022) ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale, sur la durée du mandat (2021-2026).

L'État s'engagera, au travers du CTRRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun et des crédits contractualisés au sein du contrat État- régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

Le CTRRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire., pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux.

Le CTRRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif.

Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les partenaires identifiés dans le CTRRTE tels que les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), la Région et le Département.

Article 2 – L'ambition du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

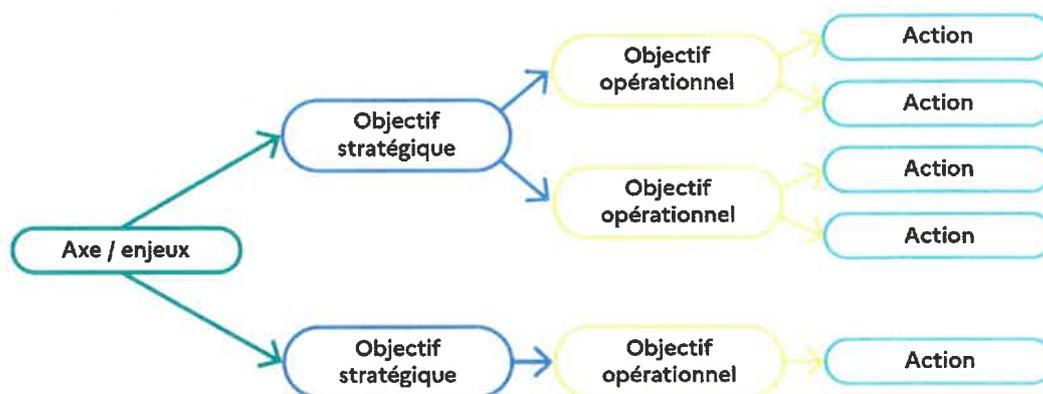
- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques du territoire qui peut être présenté de la manière suivante :



Les orientations stratégiques sont présentées en annexe 1.

Elles devront être associées à des objectifs- chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs- qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Les actions et projets pour le développement et la transition écologique du territoire (2021-2026)

4.1. Projets recensés sur le territoire

L'annexe 2 présente de manière concrète et opérationnelle l'ensemble des projets recensés sur le territoire. Ces projets permettront d'élaborer la feuille de route du territoire afin de répondre aux enjeux clés identifiés. La liste des actions recense des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

L'inscription formelle des actions dans le CTRRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires. Cette convention sera proposée après étude des actions à la collectivité.

Il est possible d'ajouter de nouveaux projets après la signature du contrat, lors du comité de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, avec l'accord des instances de gouvernance définie à l'article 6.

4.2. Projets les plus matures

Les actions suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable retenues sont présentées en Annexe 3 via des fiches projets individuelles.

Les fiches-projet précisent, autant que possible :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CTRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CTRRTE s'engagent à faciliter et accompagner la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de communes du Pays Dunois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une équipe chargée du pilotage du CTRRTE, et d'identifier un.e chef de projet responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État via une enveloppe régionale.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CTRRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CTRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTRRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CTRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Selon les situations, l'État peut mobiliser l'ADEME pour un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CTRRTE ; la Caisse des dépôts via la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial ; le Cerema pour un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation ; mais aussi : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

5.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CTRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CTRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 6 – La gouvernance du CTRRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CTRRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier Ministre en date du 20 novembre 2021 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CTRRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1 Comités de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes du Pays Dunois, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CTRRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CTRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CTRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CTRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de communes du Pays Dunois. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CTRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- le président de la communauté de communes du Pays Dunois ;
- les maires des 17 communes de la communauté de communes (conférence des maires) ;
- les services de la communauté de communes du pays Dunois ;
- les services de l'État ;
- possibilité d'élargir au projet majeur du territoire.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CTRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 7 – Suivi et évaluation du CTRRTE

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de sa mise en œuvre. Il se réunit au moins annuellement.

Un tableau de bord des projets partagés est élaboré et tenu à jour par l'EPCI, sur la base des informations des maîtres d'ouvrage. Un tableau de bord de suivi du CTRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Article 8 – Résultats attendus du CTRRTE

Les résultats du CTRRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec chaque objectif du présent contrat lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CTRRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Les indicateurs seront harmonisés par l'État à l'échelle départementale pour une meilleure appropriation. Un tableau de suivi sera préparé par les services de l'État pour faciliter la remontée des valeurs.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CTRRTE

L'entrée en vigueur du CTRRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le terme de ce contrat est fixé au 31 mars 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CTRRTE

Le CTRRTE est évolutif. Le corps du CTRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CTRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou des actions.

Article 11- Résiliation du CTRRTE

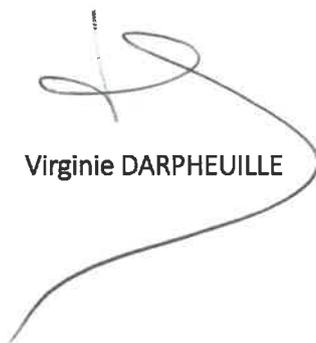
D'un commun accord entre les parties signataires du CTRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Fait à Guéret, le **26 JAN. 2022**

La préfète



Virginie DARPHEUILLE

**Le président
De la Communauté de communes
Pays Dunois**



Laurent DAUENY

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

- 1.1 Enjeux clés du territoire
- 1.2 Axes et objectifs stratégiques

Annexe 2 – Projets recensés sur le territoire

- 2-1 Liste des projets par Axes et Objectifs stratégiques
- 2-2 Présentation des projets (nb projets, état d'avancement, programmation, enveloppe budgétaire [en coût global](#), etc.)

Annexe 3 – Liste des projets suffisamment mûrs pour démarrer

- 3-1 Fiche projet #1
- 3-2 Fiche projet #2
- 3-3 Fiche projet #3
- 3-4 Fiche projet #4
- 3-5 Fiche projet #5

Annexe 1 – Orientations stratégiques

1.1 Enjeux clés du territoire (éléments présentés dans le Protocole)

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET ESQUISSE D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Communauté de communes du Pays Dunois

Localisation et accessibilité : un territoire rural de taille modeste en proximité de pôles urbains

Située au nord-ouest du département de la Creuse, la Communauté de communes du Pays Dunois au 1er janvier 2020 compte 7152 habitants et comprend 17 communes qui constituent le périmètre du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Energétique (C2RTE) : Chambon Sainte Croix, Chéniers, Colondannes, Crozant, Dun-le-Palestel, Fresselines, La Celle Dunoise, La Chapelle Baloue, Lafat, Le Bourg d'Hem, Maison-Feyne, Naillat, Nouzerolles, Sagnat, Saint-Sébastien, Saint Sulpice le Dunois et Villard.

Elle dispose d'axes routiers favorables à son développement : l'A20 à 20 kms, la RN 145 à 10 kms ainsi que d'un réseau ferroviaire à proximité dont 2 gares sur la ligne PARIS-TOULOUSE à 9 kms (SAINT SEBASTIEN - TER) et 17 kms (LA SOUTERRAINE – TER et Intercités). Une future opportunité de liaison vers les Métropoles de Bordeaux et Lyon via Guéret (25km) pourrait voir le jour fin 2022.

Le territoire se situe en proximité (1 heure) de pôles économiques et commerciaux, de services et d'équipements importants : Châteauroux, Guéret, Limoges.

Enjeux :

- Développement du territoire (équipements, services) pensé de manière pertinente avec les équipements et des services des territoires qui l'entourent
- Connexion aux infrastructures ferroviaires existantes pour une meilleure accessibilité des territoires
- Mobilité intra et extra territoriale
- Valorisation des atouts touristiques

Situation institutionnelle : une intercommunalité en reconstruction

La gouvernance des communes et de la communauté de communes :

Avec le renouvellement des conseils municipaux en 2020 dont le déroulement a été perturbé par la crise sanitaire COVID-19, ce sont 8 nouveaux maires qui ont pris leurs fonctions sur les 17 communes du territoire.

Le conseil communautaire, avec 31 membres, a été installé le 09 juillet 2020.

La Communauté de communes du Pays Dunois de 2017 à 2019 :

La fusion des communautés de communes en 2016 :

La fusion des 3 communautés de communes du pays dunois, du pays sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg, a été décidée par arrêté préfectoral le 02 novembre 2016, avec effet le 1er janvier 2017, après avis favorable de la Commission départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Une grande communauté de communes de 25.000 habitants et 43 communes distantes de 72 km d'un bout à l'autre du territoire était ainsi créée (la communauté de communes Monts et vallées Ouest Creuse (MVOC)) contre l'avis de la majorité des conseils municipaux du territoire dunois.

Le Tribunal administratif de LIMOGES a annulé l'arrêté préfectoral par arrêt en date du 12 juillet 2019. La Communauté de communes du Pays Dunois a donc retrouvé sa personnalité morale et juridique depuis le 1er janvier 2020.

Les motivations du rejet de la grande communauté de communes :

L'inégalité de traitement des territoires, l'éloignement des collectivités, un conseil communautaire de 62 membres, des intérêts divergents portant sur les compétences transférées de façon inégalitaire ont été autant d'arguments présentés lors du recours. Cette décision n'a pas permis au Pays Dunois de se maintenir avec un territoire de plus de 5.000 habitants comme le prévoyait la loi NOTRE.

Les effets du jugement du Tribunal administratif :

La communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse est dissoute depuis le 1er janvier 2020.

Les effets produits par la fusion ont été maintenus par le jugement et les statuts sont restés en vigueur. Le conseil communautaire a validé les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Pays Dunois le 22 mars 2021. Ceux-ci entrent en vigueur le 1er juillet 2021 avec l'arrêté préfectoral du 10 juin 2021.

De la reconstruction de la Communauté de communes à la phase de projet à compter de 2020 :

L'année 2020 a été consacrée à la reconstruction de la Communauté de communes qui rentre dans une phase de projet en 2021. Le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un PLUi le 1er juin 2021. Il a également décidé de lancer une étude de préfiguration en vue du transfert de la compétence « eau et assainissement collectif » au 1er janvier 2026.

C'est la réflexion d'un projet de territoire qui s'engage pour plusieurs années.

Prescription du PLUi : vers un projet de territoire :

Le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Dunois a validé la prescription d'un PLUi sur l'ensemble de son territoire, lors de la séance du 1er juin 2021. La durée prévisionnelle d'élaboration du PLUi est d'environ 4 années.

Afin d'avancer rapidement vers un projet de territoire qui permettra l'élaboration et la signature du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (C2RTE), le calendrier à mettre en place s'établit comme suit :

- juillet 2021 : Elaboration du cahier des charges,
- juillet 2021 : consultation en vue du recrutement du cabinet d'études,
- septembre 2021 : lancement de la phase 1 de l'étude PLUi pour la réalisation du diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement,
- 2ème semestre 2022 : Elaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD);

Le C2RTE évoluera durant la période 2021-2025 afin de tenir compte du rendu des phases successives d'élaboration du PLUi.

Enjeux :

- Relance d'une dynamique et d'une culture intercommunale,
- Partage des projets et ambitions entre la communauté de communes et les communes du territoire,
- Définition et mise en œuvre d'un projet de développement et d'aménagement du territoire, durable et partagé.

Diagnostic : un territoire prêt pour un nouveau cycle :

A ce jour, la CC du Pays Dunois ne dispose pas de projet de territoire et n'a pas encore engagé de travail de diagnostic à proprement parler.

Les éléments présentés ci-dessous sont le fruit d'une première réflexion produite par le cabinet EY et le CEREMA et présentée en Conférence des Maires le 8 juin 2021.

Ils seront enrichis par un travail de diagnostic qui sera engagé dans le cadre du PLUi à partir de septembre 2021.

En quelques mots, le territoire du Pays Dunois pourrait être présenté comme :

Un territoire :

- Réaliste et de taille adaptée
- Ambitieux et volontaire

- Avec de vrais atouts à exploiter

Un territoire qui :

- Doit se projeter dans l'avenir
- Doit réfléchir l'articulation des actions (Communes-EPCI)
- Doit construire un cadre stratégique pour donner un cap
- Doit se « professionnaliser » et se donner les moyens dans ses compétences et ses équipes

Atouts du territoire :

- Territoire calme, paisible et préservé (attractivité résidentielle et touristique),
- Qualité et diversité du paysage (attractivité résidentielle et touristique),
- Une taille (nombre de communes) permettant de travailler facilement à plusieurs sur une échelle géographique pertinente,
- Un niveau d'équipements et de services à la population de qualité, bien répartis à conforter, et enrichir avec, notamment, la présence,
 - Des services sociaux utiles à la population tels que micro-crèche, Tiers lieux, local ados, centre de loisirs, service de portage de repas à domicile, transport à la demande,
 - D'équipements sportifs (cours de tennis, dojo),
 - Beaucoup d'envie, d'initiatives, de projets dans les communes,
 - Une attractivité touristique à renforcer et une reprise démographique migratoire à conforter,
 - Une compétence Tourisme intégrée et assumée avec notamment,
 - La reprise de la compétence « promotion du tourisme »,
 - La coordination et le développement d'un projet touristique intégrant les atouts de la Vallée des Peintres et le développement de la promotion touristique,
 - Un produit touristique phare à l'échelle départementale « La Vallée des Peintres » avec 2 équipements opérationnels et reconnus : le Centre d'interprétation des peintres l'Hôtel Lépinat à Crozant et le Centre d'Art l'Espace Monet Rollinat à Fresselines,
 - Une offre de visite de sites culturels et touristiques complémentaire à valoriser et à actualiser : la Forteresse de Crozant, la Tuilerie de Pouligny à Chéniers,
 - Une offre de loisir de nature complémentaire sur l'ensemble du territoire : chemins de randonnée pédestre et VTT,
 - Des finances saines avec une fiscalité maîtrisée et un résultat de fonctionnement cumulé permettant de poursuivre sereinement le développement du territoire.

Faiblesses du territoire :

- Une offre d'accueil insuffisante dans son volume, sa diversité et sa qualité tant pour le parcours résidentiel de la population que pour l'attractivité touristique,
- Des capacités financières qui restent malgré tout modestes,
- Une absence de politiques de développement formalisées et partagées permettant de garantir une cohérence entre les projets existants et de proposer un cadre pour les futures initiatives (habitat, tourisme, développement économique),
- Une dynamique de créations d'emplois et de richesse modeste et fragile à conforter,
- Une base économique modeste (nombre et taille des entreprises) à conforter dans ses projets de développement,
- L'âge et le vieillissement de la population, dirigeants entreprises, exploitants agricoles, médecins, personnel des services sociaux).

Opportunités du territoire :

- Nature et écologie : une lame de fond sur laquelle s'appuyer au regard des attentes des habitants, non-résidents, résidents secondaires, touristes
- Tourisme vert et boom des sports « Nature » pour soutenir et renforcer son attractivité touristique
- Démarche PLUI+C2RTE pour construire le territoire des prochains mandats

- Accessibilité et proximités (infra+tourisme+pôle d'emplois) : des opportunités à exploiter pour toucher de nouveaux publics (Lyon/Bordeaux), des partenariats à construire pour une offre touristique élargie et intégrée.

Menaces du territoire :

- Perdre des habitants
- Perdre des entreprises
- Eloignement des services publics de l'Etat
- Changement climatique (+3° en Creuse en 2050 ?)
- Risque de désaccord entre collectivités

Les enjeux stratégiques du protocole d'engagement du C2RTE :

A ce jour, la CC du Pays Dunois ne dispose pas de projet de territoire avec ambitions et objectifs stratégiques partagés, ni de plans d'action structuré (cf Situation Institutionnelle).

La démarche PLUi initiée a vocation à lancer la réflexion sur le projet de territoire.

En l'absence de projet de territoire, les orientations thématiques du C2RTE sont définies avec les maires des communes ou leurs représentants à partir des initiatives existantes et programmée.

Afin de mettre en cohérence ces initiatives, un questionnaire a été adressé à toutes les communes qui ont répondu aux questions suivantes concernant leur commune et le territoire du pays dunois durant le mandat « Au cours de votre mandat, pouvez-vous indiquer quels sont les projets structurants que vous souhaitez réaliser ? » et « A quels enjeux ces projets structurants répondent-ils ? ».

Ce sont 84 projets engagés ou souhaités à l'échelle de la communauté de communes et des communes et 42 enjeux qui ont été identifiés.

Il en ressort les enseignements suivants :

A l'échelle des communes des enjeux et préconisations ont été mis en avant et seront travaillées par la suite. Elles amènent de fait à interroger le rôle de l'EPCI dans la dynamique de développement du territoire.

A l'échelle de l'EPCI, 2 grandes finalités ressortent en analysant les projets en cours : l'Attractivité du territoire et le Bien-être. A noter que la Préservation de l'environnement et l'Utilisation raisonnable des Ressources apparaissent dans un peu plus de 20% des projets, témoignant ainsi d'une amorce de prise en compte de ces sujets dans les politiques publiques du territoire.

Après analyse, les finalités à l'échelle de l'EPCI portent, dans l'ordre, sur :

- Le bien-être,
- L'attractivité,
- La préservation de l'environnement,
- L'utilisation raisonnable des ressources,
- La cohésion sociale
- La résilience.

Les domaines d'action retenus portent, dans l'ordre, sur :

- Les infrastructures et réseaux,
- Le cadre de vie et l'environnement professionnel,
- L'économie, le tourisme et la consommation durable

- Le vivre ensemble, la solidarité
- La culture et l'identité collective
- La mobilité
- La santé et les soins
- La biodiversité et les services écosystémiques
- L'éducation et le renforcement des compétences

En l'état actuel des réflexions, les priorités et enjeux principaux du territoire qui ressortent sont les suivants :

L'appréciation globale de la contribution écologique :

L'objectif du C2RTE est d'accompagner les actions les plus vertueuses possibles en matière de transition écologique. Parmi les actions à retenir, les objectifs environnementaux doivent être atteints et notamment pour :

- La lutte contre le changement climatique
- L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels
- La gestion de la ressource en eau
- L'économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques
- La lutte contre les pollutions
- La biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
- L'impact sociétal (maintien ou création d'emploi vert...)

L'impact des actions sera apprécié au moyen de la grille d'analyse des actions sélectionnées.

1.2. Axes et objectifs stratégiques

Axe 1 : Un territoire de développement, créateur de richesses et d'emplois, dynamique et attractif

<p>Un territoire de développement, créateur de richesses et d'emplois, dynamique et attractif</p>	<p>Conforter un tourisme associant culture et nature vecteur de visibilité et d'attractivité</p>	<p>Conforter l'offre d'équipements touristiques à vocation culturelle</p>
		<p>Enrichir l'offre de tourisme de pleine nature</p>
		<p>Soutenir le développement d'une offre d'accueil (hôtellerie, restauration) renouvelée en s'appuyant sur la richesse des paysages pour une hospitalité de qualité cohérente</p>
		<p>Faciliter la visibilité de l'offre touristique</p>
	<p>Soutenir et renforcer le tissu économique local</p>	<p>Soutenir la compétitivité des entreprises locales (Pérenniser)</p>
		<p>Encourager la création d'emplois et d'activités (Diversifier)</p>
		<p>Conforter l'agriculture comme composante du développement local</p>

Axe 2 : Un territoire de vie où l'on peut grandir, s'épanouir, vieillir et s'installer

<p>Un territoire de vie où l'on peut grandir, s'épanouir, vieillir et s'installer</p>	<p>Proposer une offre d'installation diversifiée, de qualité, respectueuse du patrimoine naturel et bâti et bien répartie sur le territoire</p>	<p>Développer une offre résidentielle en locatif</p>
		<p>Proposer une offre de foncier à la construction</p>
	<p>Renforcer l'armature des équipements et services à la population pour favoriser l'épanouissement et la cohésion sociale</p>	<p>Maintenir les pôles de services et les commerces de proximité dans les centres-bourgs</p>
		<p>Garantir un parcours de services cohérent et de qualité de la petite enfance à la jeunesse</p>
		<p>Renforcer l'offre d'équipements et de services à la population</p>
		<p>Requalifier les espaces publics des bourgs pour des lieux de vie partagés et sécurisés</p>

Axe 3 : Un territoire de coopération et de partage au service de l'identité du territoire et de sa transition écologique

Un territoire de coopération et de partage au service de l'identité du territoire et de sa transition écologique	Renforcer la coopération entre les communes et l'EPCI	Elaborer des documents d'aménagement partagés
		Amorcer le dialogue sur de futures potentielles compétences à partager
		Faire de la comcom un facilitateur au service des communes
	Engager le territoire dans sa transition écologique	Faire des collectivités des acteurs exemplaires dans leurs investissements en matière énergétique et dans leur politique d'achat
		Accompagner les professionnels du tourisme vers un tourisme éco-responsable
		Engager les entreprises du territoire sur le thème de l'efficacité énergétique
		Préserver et valoriser la ressource en eau

Annexe 2 – Projets recensés sur le territoire

2.1. Liste des projets par axe stratégique

Axe 1 : Un territoire de développement, créateur de richesses et d'emplois, dynamique et attractif

<p>Un territoire de développement, créateur de richesses et d'emplois, dynamique et attractif</p>	<p>Conforter un tourisme associant culture et nature vecteur de visibilité et d'attractivité</p>	<p>Conforter l'offre d'équipements touristiques à vocation culturelle</p>
		<p>Enrichir l'offre de tourisme de pleine nature</p>
		<p>Soutenir le développement d'une offre d'accueil (hôtellerie, restauration) renouvelée en s'appuyant sur la richesse des paysages pour une hospitalité de qualité cohérente</p>
		<p>Faciliter la visibilité de l'offre touristique</p>
	<p>Soutenir et renforcer le tissu économique local</p>	<p>Soutenir la compétitivité des entreprises locales (Pérenniser)</p>
		<p>Encourager la création d'emplois et d'activités (Diversifier)</p>
		<p>Conforter l'agriculture comme composante du développement local</p>

N° projet	Intitulé	Maître d'ouvrage
2	Locaux de la Ligne verte (centre d'appels) : réhabilitation	EPCI
5	Extension de la zone de Chabannes	EPCI
6	Recherche d'investisseurs et repreneurs pour hébergements/restaurations touristiques	ADRT Creuse Tourisme
7	Construction d'un bâtiment destiné à la préservation et à l'exposition de matériels anciens sur le site de l'Ecomusée de la Tuilerie de Pouigny	Chéniers
13	Rénovation des gîtes touristique (x5)	La Celle Dunoise
16	Construction d'une unité de fabrication de fromage à pâte molle	Chavegrand -Maison Feyne
19	Création entreprise industrielle	Saint Sulpice le Dunois
21	Camping municipal : création d'une aire de stationnement pour camping cars ? installation de borne de recharge pour véhicule électrique ? Création de toilettes publiques ?	St Sébastien
36	Travaux d'entretien de l'église dont clocher	Maison Feyne
45	Chèque FranceNum - pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	GENTIL Martine/PICAUD Solène- St Sulpice le Dunois
47	Projet de centrale photovoltaïque par opérateur	Chambon Ste Croix
48	Création de sanitaires au Camping du Moulin de Piot pour la labellisation 3 *	Chéniers
54	Sauvegarde du patrimoine (réhabilitation de la Chapelle des Forges) 2021/2022	Fresselines
57	Travaux d'adaptation d'un local existant (La Bergerie) pour accueillir une nouvelle activité	La Celle Dunoise
65	Création de 2 ateliers avec maison d'habitation pouvant accueillir une petite entreprise ou artisan (un en cours demande Boost'Ter et un à venir)	Sagnat
75	Aménagement ruines et restaurant	SM Forteresse
76	Réhabilitation église Saint Paul	Villard
84	Création de gestion ds déchets BTP (plateforme satellite non créée sur secteur pays dunois), porteur projet => EC3	EC3
85	Réhabilitation église Saint Paul (travaux de toiture urgents à réaliser, ravalement.)	VILLARD

Axe 2 : Un territoire de vie où l'on peut grandir, s'épanouir, vieillir et s'installer

Un territoire de vie où l'on peut grandir, s'épanouir, vieillir et s'installer	Proposer une offre d'installation diversifiée, de qualité, respectueuse du patrimoine naturel et bâti et bien répartie sur le territoire	Développer une offre résidentielle en locatif
		Proposer une offre de foncier à la construction
	Renforcer l'armature des équipements et services à la population pour favoriser l'épanouissement et la cohésion sociale	Maintenir les pôles de services et les commerces de proximité dans les centres-bourgs
		Garantir un parcours de services cohérent et de qualité de la petite enfance à la jeunesse
		Renforcer l'offre d'équipements et de services à la population
		Requalifier les espaces publics des bourgs pour des lieux de vie partagés et sécurisés

26	Rénovation des logements communaux	La Celle Dunoise
35	Rénovation du logement vide au-dessus de la mairie (énergie notamment)	Maison Feyne
64	Rénovation de deux nouvelles habitations et commerce (nouveaux arrivants)	Sagnat
15	La Commune dispose d'un terrain de 20 000 m ² environ situé à l'entrée du bourg. nous souhaitons lotir ce terrain en vu de proposer la construction de 6 maisons.	Le Bourg d'Hem
41	Aménagement de logements dans la grange communale	Villard

10	Maison de santé : agrandissement et construction 3ème aile	Dun
9	Aménagement du Bourg dans un esprit participatif	Crozant
50	Réhabilitation d'un local commercial avec son logement	Colondannes
37	Aménagement d'un local communal pour un futur commerce.	Naillat
59	Création d'une bibliothèque – médiathèque	La Chapelle Baloue
63	Aménagement de l'ancienne Agence Postale en gîte rural, en maison des associations et en un lieu intergénérationnel communal.	Naillat
17	Aménagement de la traversée du bourg ainsi que la construction d'un abri bus	Saint Sulpice le Dunois
11	Aménagement du centre-bourg	Dun
20	Aménagement et sécurisation du bourg en concertation avec les habitants et les professionnels quand les travaux d'enfouissement des lignes électriques et travaux d'assainissement sont finalisés	St Sébastien
53	projet de rénovation des bâtiments communaux (salon de coiffure, restaurant) 2021/2002	Fresselines
25	Aménagement des cours et des sanitaires de l'école élémentaire	Dun

72	Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	St Sulpice le Dunois
74	Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	Naillat
32	Création d'un marché communal	La Chapelle Baloue
61	Création d'une boulangerie	La Chapelle Baloue
62	Réhabilitation d'une grange pour créer un lieu de vie et de convivialité	Le Bourg d'Hem
12	Sécurisation et aménagement du centre bourg	La Celle Dunoise
68	Rénovation de la Salle des Fêtes avec en priorité la mise aux normes de la cuisine et son réaménagement ainsi que la mise aux normes des toilettes	St Sébastien
69	Amélioration du cadre architectural de la bibliothèque, création d'une salle des associations, salle de motricité à proximité de l'école	St Sébastien
29	Création d'un jardin partagé	La Chapelle Baloue
66	Sécurisation de notre réseau routier (aménagement carrefour et villages)	Saint Sulpice le Dunois
73	Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	St Sébastien

Axe 3 : Un territoire de coopération et de partage au service de l'identité du territoire et de sa transition écologique

Un territoire de coopération et de partage au service de l'identité du territoire et de sa transition écologique	Renforcer la coopération entre les communes et l'EPCI	Elaborer des documents d'aménagement partagés
		Amorcer le dialogue sur de futures potentielles compétences à partager
		Faire de la comcom un facilitateur au service des communes
	Engager le territoire dans sa transition écologique	Faire des collectivités des acteurs exemplaires dans leurs investissements en matière énergétique et dans leur politique d'achat
		Accompagner les professionnels du tourisme vers un tourisme éco-responsable
		Engager les entreprises du territoire sur le thème de l'efficacité énergétique
		Préserver et valoriser la ressource en eau

3	Etude PLUI	EPCI
4	Etude transfert eau et assainissement	EPCI

N° projet	Intitulé	Maître d'ouvrage
1	Centre de loisirs : réhabilitation dont rénovation thermique (Etude puis travaux)	EPCI
14	Interconnexion entre les 2 unités d'eau = coût important	Lafat
8	Amélioration du réseau d'eau par un traitement et une sectorisation pour amélioration du rendement	Colondannes
46	Locaux Comcom : réhabilitation dont rénovation thermique et extension (étude de faisabilité puis travaux)	EPCI
56	Rénovation énergétique du bloc mairie/école	La Celle Dunoise
42	Rénovation énergétique de l'école élémentaire	Naillat
30	Achat de différentes cuves d'eau (arrosage communal du fleurissement en eaux pluviales)	La Chapelle Baloue
60	Isolation de tous les bâtiments communaux (salle des fêtes, mairie, bibliothèque, épicerie, boulangerie)	La Chapelle Baloue
67	Travaux de rénovation énergétique de l'école, mise aux normes	St Sébastien
77	Remplacement conduite eau fuyarde Chambourtrette/lim bourg Dun	Villard
43	Rénovation énergétique dans un logement communal	St Sulpice le Dunois

52	Etude énergétique des bâtiments communaux de plus de 1000 m ² (décret tertiaire)	Dun
18	Réfection du réseau d'eau potable	Saint Sulpice le Dunois
22	Collège de Dun le Palestel – Rénovation énergétique et mise en accessibilité	Conseil départemental
58	Réparations canalisations fuyardes + préparation interconnexion AEP / Réfection des réservoirs d'eau / Protection grillagée de la zone de captage d'eau/Curage de la station d'épuration	La Chapelle Baloue
23	Réfection de 2 appartements loués pour mise aux normes : isolation, chauffage moins énergivore	Chambon Ste Croix
33	Mise en place d'une réserve eau et incendie en citerne souple	La Chapelle Baloue
55	Assainissement collectif dans le centre bourg (durant le mandat)	Fresselines
86	Remplacement de la conduite d'eau entre Chambourtrette et bourg de DUN comprenant branchements particuliers : 160000 € HT, réseau en très mauvais état, réseau fuyard, eau mauvais goût	VILLARD
80	Réhabilitation du château d'eau de la Deunière (fissure, échelle de sécurité, garde corps, remplacement fenêtres	LA CHAPELLE BALOUE
71	Remplacement de réseau AEP fuyard	Nouzerolles
44	Achat d'un véhicule électrique	Colondannes
83	Suite à diag du SDEC, projet de remplacer les éclairages publics par du Led + mise en place d'horloges numériques de programmation	NAILLAT

2.2. Présentation des projets (nombre, localisation, état d'avancement, programmation annuelle, montants budgétés, etc.)

84 projets ont été recensés sur tout le territoire.

C2RTE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU- NOIS (2021-2026) - Liste projets avec priorisation									Critères pour priorisa- tion		
N° pro- jet	Intitulé	Maitre d'ou- vrage	Type	Coût prévi- sionnel d'in- vestisse- ment	Démar- rage (an- née)	Fin (année)	Plan de relance	Etat d'avance- ment	TOTAL	Déjà fi- nancé	%
3	Etude PLUI	EPCI	EPCI	170 000 €	2021	2025	Oui	Lancé	19	Oui	70 %
1	Centre de loisirs : ré- habilitation dont réno- vation thermique (Etude puis travaux)	EPCI	EPCI	460 000 €	2021	2022	Oui	Lancé	16		
4	Etude transfert eau et assainissement	EPCI	EPCI	120 000 €	2021	2023	Oui	Non dé- marré	16		
14	Interconnexion entre les 2 unités d'eau = coût important	Lafat	Communes	295 000 €	2021	2021	Oui	Lancé	16	Oui	80 %
2	Locaux de la Ligne verte (centre d'appels) : réhabilita- tion	EPCI	EPCI	170 000 €	2021	2022	Oui	Lancé	15		
16	Construction d'une uni- té de fabrication de fro- mage à pâte molle	Chave- grand - Maison Feyne	Acteur privé	8 000 000 €	2021	2025	Oui	Lancé	15		
8	Amélioration du réseau d'eau par un traitement et une sectorisation pour amélioration du rendement	Colon- dannes	Communes	50 000 €	2021	2021	Oui	Lancé	14	Oui	80 %
26	Rénovation des loge- ments communaux	La Celle Dunoise	Communes	105 000 €	2021	2022		Lancé	14	Oui	70 %
46	Locaux Comcom : ré- habilitation dont réno- vation thermique et ex- tension (étude de fai- sabilité puis travaux)	EPCI	EPCI	1 000 000 €	2021	2023	Oui	Lancé	14		
56	Rénovation énergé- tique du bloc mairie/ école	La Celle Dunoise	Communes	500 000 €	2021	2023		Lancé	14		
42	Rénovation énergé- tique de l'école élé- mentaire	Naillat	Communes	25 000 €	2021	2021	Oui	Lancé	13		
84	Création de gestion ds déchets BTP (plate- forme satellite non créée sur secteur pays dunois), porteur projet => EC3	EC3	Acteur privé	150 000 €	2022			Non dé- marré	13		

7	Construction d'un bâtiment destiné à la préservation et à l'exposition de matériels anciens sur le site de l'Ecomusée de la Tuilerie de Pouigny	Chéniers	Communes	60 000 €	2023	2024	Oui	Lancé	13		
9	Aménagement du Bourg dans un esprit participatif	Crozant	Communes	2 500 000 €	2021	2025	Oui	Lancé	13		
17	Aménagement de la traversée du bourg ainsi que la construction d'un abri bus	Saint Sulpice le Dunois	Communes	261 000 €	2021	2024	Oui	Lancé	13		
30	Achat de différentes cuves d'eau (arrosage communal du fleurissement en eaux pluviales)	La Chapelle Ba-loue	Communes	500 €	2021	2022		Lancé	13		
37	Aménagement d'un local communal pour un futur commerce.	Naillat	Communes	20 000 €	2021	2021		Lancé	13		
50	Réhabilitation d'un local commercial avec son logement	Colondannes	Communes	120 000 €	2021	2022		Lancé	13		
59	Création d'une bibliothèque – médiathèque	La Chapelle Ba-loue	Communes	2 500 €	2021	2022		Lancé	13		
60	Isolation de tous les bâtiments communaux (salle des fêtes, mairie, bibliothèque, épicerie, boulangerie)	La Chapelle Ba-loue	Communes	0 €	2021	2021		Lancé	13		
63	Aménagement de l'ancienne Agence Postale en gîte rural, en maison des associations et en un lieu intergénérationnel communal.	Naillat	Communes	500 000 €	2021	2023		Lancé	13		
67	Travaux de rénovation énergétique de l'école, mise aux normes	St Sébastien	Communes	300 000 €	2022	2022		Lancé	13	Oui	80 %
77	Remplacement conduite eau fuyarde Chambourtrette/limbourg Dun	Villard	Communes	160 000 €	2021	2022		Lancé	13		
10	Maison de santé : agrandissement et construction 3ème aile	Dun	Communes	500 000 €	2022	2026	Oui	Non démarré	12		
25	Aménagement des cours et des sanitaires de l'école élémentaire	Dun	Communes	400 000 €	2021	2023		Lancé	12		
43	Rénovation énergétique dans un logement communal	St Sulpice le Dunois	Communes	6 000 €	2021	2021	Oui	Terminé	12		

52	Etude énergétique des bâtiments communaux de plus de 1000 m ² (décret tertiaire)	Dun	Communes	100 000 €	2022	2025		Non démarré	12		
72	Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	St Sulpice le Dunois	Communes	4 000 €	2021	2021	Oui	Lancé	12		
74	Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	Naillat	Communes	15 000 €	2021	2022	Oui	Lancé	12		
11	Aménagement du centre-bourg	Dun	Communes	3 000 000 €	2022	2026	Oui	Non démarré	11		
13	Rénovation des gîtes touristique (x5)	La Celle Dunoise	Communes	200 000 €	2022	2023	Oui	Non démarré	11		
18	Réfection du réseau d'eau potable	Saint Sulpice le Dunois	Communes		2022	2022	Oui	Lancé	11		
20	Aménagement et sécurisation du bourg en concertation avec les habitants et les professionnels quand les travaux d'enfouissement des lignes électriques et travaux d'assainissement seront finalisés	St Sébastien	Communes	66 000 €	2022	2023	Oui	Non démarré	11		
32	Création d'un marché communal	La Chapelle Ba-loue	Communes		2021	2022		Lancé	11		
47	Projet de centrale photovoltaïque par opérateur	Chambon Ste Croix	Communes		2023			Non démarré	11		
48	Création de sanitaires au Camping du Moulin de Piot pour la labellisation 3 *	Chéniers	Communes	140 000 €	2023	2024		Lancé	11		
53	projet de rénovation des bâtiments communaux (salon de coiffure, restaurant) 2021/2002	Fresse-lines	Communes		2021			Lancé	11		
54	Sauvegarde du patrimoine (réhabilitation de la Chapelle des Forges) 2021/2022	Fresse-lines	Communes		2021			Lancé	11		
76	Réhabilitation église Saint Paul	Villard	Communes	635 000 €	2021	2025		Non démarré	11		
6	Recherche d'investisseurs et repreneurs pour hébergements/ restaurations touristiques	ADRT Creuse Tourisme	Autre acteur public		2021	2023	Oui	Non démarré	10		

12	Sécurisation et aménagement du centre bourg	La Celle Dunoise	Communes	500 000 €	2024	2027	Oui	Stand-by	10		
22	Collège de Dun le Paletel – Rénovation énergétique et mise en accessibilité	Conseil départemental	Autre acteur public				Oui		10		
35	Rénovation du logement vide au-dessus de la mairie (énergie notamment)	Maison Feyne	Communes	120 000 €				Non démarré	10		
58	Réparations canalisations fuyardes + préparation interconnexion AEP / Réfection des réservoirs d'eau / Protection grillagée de la zone de captage d'eau/Curage de la station d'épuration	La Chapelle Ba-loue	Communes	100 000 €	2023	2023		Non démarré	10		
61	Création d'une boulangerie	La Chapelle Ba-loue	Communes	65 000 €	2022	2024		Non démarré	10		
23	Réfection de 2 appartements loués pour mise aux normes : isolation, chauffage moins énergivore	Chambon Ste Croix	Communes		2022			Non démarré	9		
33	Mise en place d'une réserve eau et incendie en citerne souple	La Chapelle Ba-loue	Communes	6 000 €	2022	2023		Non démarré	9		
36	Travaux d'entretien de l'église dont clocher	Maison Feyne	Communes	500 000 €				Non démarré	9		
55	Assainissement collectif dans le centre bourg (durant le mandat)	Fresse-lines	Communes					Abandonné	9		
62	Réhabilitation d'une grange pour créer un lieu de vie et de convivialité	Le Bourg d'Hem	Communes		2021			Non démarré	9		
64	Rénovation de deux nouvelles habitations et commerce (nouveaux arrivants)	Sagnat	Communes					Lancé	9		
75	Aménagement ruines et restaurant	SM Forteresse	EPCI						9		
86	Remplacement de la conduite d'eau entre Chambourtrette et bourg de DUN comprenant branchements particuliers : 160000 € HT, réseau en très mauvais état, réseau fuyard, eau mauvais	VILLARD	Communes	160 000 €				Non démarré	9		

	goût										
15	La Commune dispose d'un terrain de 20 000 m ² environ situé à l'entrée du bourg. nous souhaitons lotir ce terrain en vu de proposer la construction de 6 maisons.	Le Bourg d'Hem	Communes				Oui	Non démarré	8		
57	Travaux d'adaptation d'un local existant (La Bergerie) pour accueillir une nouvelle activité	La Celle Dunoise	Communes	0 €				Non démarré	8		
65	Création de 2 ateliers avec maison d'habitation pouvant accueillir une petite entreprise ou artisan (un en cours demande Boost'Ter et un à venir)	Sagnat	Communes						8		
68	Rénovation de la Salle des Fêtes avec en priorité la mise aux normes de la cuisine et son réaménagement ainsi que la mise aux normes des toilettes	St Sébastien	Communes	100 000 €	2023	2024		Non démarré	8		
80	Réhabilitation du château d'eau de la Deunière (fissure, échelle de sécurité, garde-corps, remplacement fenêtres)	LA CHAPELLE BALOUE	Communes					Non démarré	8		
5	Extension de la zone de Chabannes	EPCI	EPCI				Oui	Stand-by	7		
19	Création entreprise industrielle	Saint Sulpice le Dunois	Communes				Oui	Non démarré	7		
21	Camping municipal : création d'une aire de stationnement pour camping cars ? installation de borne de recharge pour véhicule électrique ? Création de toilettes publiques ?	St Sébastien	Communes	0 €			Oui	Non démarré	7		
29	Création d'un jardin partagé	La Chapelle Baloue	Communes					Abandonné	7		
41	Aménagement de logements dans la grange communale	Villard	Communes					Stand-by	7		
66	Sécurisation de notre réseau routier (aménagement carrefour et villages)	Saint Sulpice le Dunois	Communes					Non démarré	7		
69	Amélioration du cadre architectural de la bibliothèque, création d'une salle des associations, salle de motricité à proximité de l'école	St Sébastien	Communes		2024	2026		Non démarré	7		

71	Remplacement de réseau AEP fuyard	Nouze-rolles	Communes				Oui		7		
85	Réhabilitation église Saint Paul (travaux de toiture urgents à réaliser, ravalement,)	VILLARD	Communes	365 000 €				Non démarré	7		
38	Remise en état du petit patrimoine (pigeonnier, travail, ?, abri de cantonnier SNCF)	Saint Sulpice le Dunois	Communes	10 000 €	2021	2022		Lancé	6		
44	Achat d'un véhicule électrique	Colondannes	Communes			2021	Oui	Terminé	6		
73	Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	St Sébastien	Communes				Oui		6		
83	Suite à diag du SDEC, projet de remplacer les éclairages publics par du Led + mise en place d'horloges numériques de programmation	NAILLAT	Communes					Non démarré	6		
31	Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux	La Chapelle Baloue	Communes	20 000 €	2021	2022		Lancé	5		
34	Réfection de la voirie communale	Lafat	Communes	65 000 €	2021	2022		Lancé	5	Oui	10 0%
39	Favoriser les circuits courts : pérenniser le marché de produits locaux mensuel, asseoir la démarche d'alimentation de produits de qualité (produits locaux et bio) pour la cantine scolaire	St Sébastien	Communes	0 €	2021			Lancé	5		
45	Chèque FranceNum - pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	GENTIL Martine/ PICAUD Solène- St Sulpice le Dunois	Acteur privé				Oui		5		
81	Aménagement Villa Family pour location logements	NAILLAT	Communes	25 000 €				Non démarré	4		
70	Conserver une desserte ferroviaire	St Sébastien	Communes	0 €				Non démarré	3		

79	Extension du réseau d'eau pour alimenter d'une maison d'habitation	LA CHAPELLE BALOUE	Communes	14 000 €	2022			Non démarré	3		
27	Rangement et sécurisation des archives communales	La Chapelle Baloue	Communes	1 000 €	2022	2022		Non démarré	2		
28	Réfection Atribus	La Chapelle Baloue	Communes	3 000 €	2022	2022		Non démarré	2		
78	Réfection toiture groupe scolaire	FRESSELINES	Communes	100 000 €	2022			Non démarré	2	Oui	70 %
40	Rénovation du terrain de football et club house du stade	St Sébastien	Communes		2022	2022		Non démarré	1		
24	Sonorisation sectorielle de l'Espace de la Culture et des Loisirs	Chéniers	Communes		2022	2022		Non démarré	0		
49	Aménagement d'un parking à proximité de l'Espace de la Culture et des Loisirs (capacité de 600 personnes)	Chéniers	Communes		2023	2023		Non démarré	0		
82	Réhabilitation des sanitaires publics dans le bourg (2022)	NAILLAT	Communes					Non démarré	-1		

2.3. Présentation synthétique des projets suffisamment mûrs pour démarrer à court terme retenus pour faire l'objet de Fiches projets (annexe 3)

Les projets matures qui font l'objet de fiches projets sont :

N° projet	Intitulé	Maître d'ouvrage
1	<p>Centre de loisirs : réhabilitation dont rénovation thermique (Etude puis travaux) : L'objectif de la réalisation des travaux est de favoriser la performance énergétique du bâtiment et de remédier aux dysfonctionnements récurrents. Les travaux prévus sont la réhabilitation de la toiture, le remplacement de menuiseries extérieures et l'installation de stores, la remise en état de la plâtrerie et peinture, le remplacement du système de chauffage en géothermie par une PAC air/eau, l'installation d'une climatisation dans les salles d'activités situées au sud.</p>	Com com pays dunois
4	<p>Etude transfert eau et assainissement : Une étude préfiguration est réalisée dans le cadre du transfert de la compétence « eau » et « assainissement collectif » à la communauté de communes le 1^{er} janvier 2026 d'un territoire de 17 communes</p>	Com com pays dunois
2	<p>Locaux de la Ligne verte (centre d'appels) : réhabilitation : Ce projet économique permet à l'entreprise « La Ligne Verte », centre d'appels téléphoniques, de développer son activité porteuse de création d'emplois.</p>	Com com pays dunois
16	<p>Construction d'une unité de fabrication de fromage à pâte molle : La construction de ce bâtiment industriel de 4.000 m² automatisé et robotisé permet de pérenniser et de développer une activité économique agroalimentaire et des emplois sur le territoire.</p>	Entreprise Chavegrand Maison Feyne
56	<p>Rénovation énergétique du bloc mairie/école : L'action consiste en la rénovation globale du corps de bâtiment comprenant la mairie, les logements, l'école et la cantine. La rénovation du bâtiment, en plus de la dimension énergétique, comprendra des travaux de modification et/ou de réaménagement des espaces, notamment pour la partie mairie, mais aussi des travaux de mises aux normes PMR (accessibilité pour personnes à mobilité réduite). L'ensemble comprend une surface hors d'œuvre nette (SHON Energie) de 775,78 m². Le volet thermique des travaux, en plus de la maîtrise de l'énergie (isolations, menuiseries, ventilation, etc.), comprend la création d'une chaufferie automatique au bois pour les besoins de chauffage de l'ensemble du bâtiment, aujourd'hui chauffé à l'électricité.</p>	Commune de La Celle Dunoise

Annexe 3 – Projets suffisamment mûrs retenus pour démarrer à court terme

1. Fiche projet #1 : Projet n° 1 : Centre de loisirs : réhabilitation dont rénovation thermique (Etude puis travaux)

2. Fiche projet #2 : Projet n° 4 : Etude transfert eau et assainissement

3. Fiche projet #3 : Projet n° 2 : Locaux de la Ligne verte (centre d'appels) : réhabilitation

4. Fiche projet #4 : Projet n° 16 : Construction d'une unité de fabrication de fromage à pâte molle

5. Fiche projet #5 : Projet n° 56 : Rénovation énergétique du bloc mairie/école

CRRTE de la Communauté de communes du Pays dunois / Creuse

Action n° 1/ Projet de réhabilitation du Centre de loisirs

1 - Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays dunois

2.1 - Description de l'action (objectifs)

résultats attendus

L'ALSH accueille des enfants de 3 à 11 ans domiciliés sur le territoire du pays dunois.

Les objectifs des travaux de réhabilitation du Centre de loisirs est de favoriser la performance énergétique du bâtiment et de remédier aux dysfonctionnements récurrents.

L'acquisition de mobilier améliorera les conditions d'accueil des usagers.

résultats attendus

Le remplacement des menuiseries extérieures et l'installation de stores permettront une meilleure isolation des salles aussi bien en hiver qu'en été. Ainsi, il sera possible de mieux aérer le bâtiment durant les périodes les plus chaudes en été (jusqu'à 35° antérieurement) mais aussi de moins chauffer en hiver.

Les luminaires (fluo) seront remplacés par des luminaires à led dans toutes les pièces.

Le système de ventilation sera amélioré.

Le remplacement du système de chauffage géothermique énergivore par une pompe à chaleur air/eau avec régulation, vise à diminuer la consommation d'énergie en limitant au maximum les gaspillages et en améliorant l'efficacité énergétique du bâtiment.

La réhabilitation de la toiture va permettre une meilleure étanchéité du bâtiment et donc un meilleur confort et une meilleure sécurité pour les utilisateurs.

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

- Construire une toiture en zinc
- Remplacer les menuiseries extérieures de la façade la plus exposée au rayonnement du soleil
- Installer une climatisation dans les salles d'accueil des enfants
- Remplacer le système de chauffage énergivore par une pompe à chaleur

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 3 du C2RTE : Un territoire de coopération et de partage au service de l'identité du territoire et de sa transition écologique

Objectif stratégique : Engager le territoire dans sa transition écologique et énergétique

Objectif opérationnel : Faire des collectivités des acteurs exemplaires dans leurs investissements en matière énergétique et dans leur politique d'achat

3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Impact sociétal

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

- Energie économisée
- réduction des dépenses énergétiques

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

- Préservation de l'environnement
- Bien-être

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

- Infrastructures et réseaux
- Cadre de vie et environnement professionnel

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par grands postes de dépenses

Études, marché de maîtrise d'œuvre	50.504 €
Bureaux de contrôle	4.943 €
Travaux bâtiments	382.853 €
Matériels informatique et mobilier	20.000 €
Assurance dommages ouvrage	7.000 €
Total	465.300 €

4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

Sans objet

4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

- Chauffage/électricité/eau/assainissement : 4.000 €/an
- Assurance : 500 €/an
- Charges de personnel : service délégué

4.4 – Dépenses induites

Sans objet

4.5 – Coût global de l'opération**Somme £ 4.1 à 4.4**

469.800 €

4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

Caisse d'Allocations Familiales (fonds privés)	279.180 €
Banque des territoires (participation au capital)	
ADEME (subvention)	
Région (subvention)	
Etat	148.896 €
Autofinancement	37.224 €
Total : :	465.300 €

5 - Autres partenaires :

Néant

6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

Publication marché de travaux : janvier 2022
 Début de réalisation des travaux : mars 2022
 Durée des travaux comprenant le mois de préparation : 7 mois
 Fin des travaux et réception : septembre 2022
 Mise en service : octobre 2022

7 – Indicateurs :

--

8 - Commentaires :

Le plan de financement sera définitif lorsque le marché de travaux sera publié et suivant les aides publiques susceptibles d'être accordées. Le conseil communautaire a approuvé l'avant-projet définitif le 19/10/2021 et le PROJET le 30/11/2021. Ce projet est classé prioritaire.

CRRTE de la Communauté de communes du Pays dunois / Creuse

Action n° 2 : Etude de transfert des compétences alimentation en eau potable (AEP) et assainissement collectif (AC)

1 - Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Dunois

2.1 - Description de l'action (objectifs)

résultats attendus

Etude permettant de préparer sur les plans technique, administratif et financier le transfert des compétences AEP et AC à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2026.

Anticipation du transfert des compétences AEP et AC prévu au 1^{er} janvier 2026 avec la recherche d'une optimisation du mode de gestion, le maintien a minima du niveau de qualité de service actuel, la prise en compte des problèmes structurels de moyen et long terme (sécurisation de l'AEP, gestion de la ressource en eau etc.)

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

Cette étude comportera 3 phases pour chacune des deux compétences concernées.

Phase 1 : Diagnostic technique, administratif et financier de l'organisation actuelle,

Phase 2 : Définition du niveau de service attendu et élaboration de scénarios d'organisation des compétences AEP et AC, choix par le maître d'ouvrage de l'un de ces scénarios,

Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu, aide à la première année de gestion (en option)

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 3 du C2RTE: Un territoire de coopération et de partage au service de l'identité du territoire et de sa transition écologique

Objectif stratégique : Renforcer la compétence entre les communes et l'EPCI

Objectif opérationnel : Amorcer le dialogue sur de futures potentielles compétences à partager (eau, assainissement, mobilité)

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

- Utilisation raisonnable des ressources

- Préservation de l'environnement

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

- Infrastructures et réseaux

- Cadre de vie et environnement professionnel

- Biodiversité et services écosystémiques

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par grands postes de dépenses

Études	150 000,00 €
Acquisitions foncières	
Travaux plateforme	
Travaux bâtiments	
Matériels	
Total	150 000,00 €

4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

Sans objet

4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

Sans objet

4.4 – Dépenses induites

A déduire des résultats de l'étude

4.5 – Coût global de l'opération

Somme £ 4.1 à 4.4

150 000,00 €

4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

<i>Agence de l'eau Loire Bretagne</i>	90 000,00 €
<i>Département de la Creuse</i>	37 500,00 €
<i>ADEME (subvention)</i>	
<i>Région (subvention)</i>	
<i>Etat</i>	
<i>Autofinancement</i>	22.500 €
<i>Total : :</i>	150.000 €

5 - Autres partenaires :

Néant

6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

La durée prévisionnelle de l'étude est de 14 mois, soit un achèvement en fin de 1^{er} semestre 2023.

- Validation dossier de consultation des entreprises : 1^{er} trimestre 2022

- Lancement étude : avril 2022

7 – Indicateurs :

Mise en œuvre des préconisations suivant le calendrier prévisionnel élaboré dans le cadre de cette étude.

8 - Commentaires :

Le transfert des compétences AEP et AC nécessite une anticipation suffisante (3 ans minimum) pour être mené dans des conditions satisfaisantes et garantir la continuité du service, voire à terme l'amélioration de sa qualité.

CRRTE de la Communauté de communes du Pays dunois / Creuse

Action n° 3/ Projet de réhabilitation des locaux de La Ligne Verte

1 - Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays dunois

2.1 - Description de l'action (objectifs)

résultats attendus

L'entreprise La Ligne Verte (centre d'appels) occupe le 1er étage de l'ancienne école de CROZANT depuis 2006. L'aménagement des locaux a été réalisé par la Communauté de communes du Pays dunois dans le cadre de la compétence économique, après mise à disposition des locaux par la commune de CROZANT. Le projet consiste en l'aménagement du RDC dans les mêmes conditions afin de permettre le développement de l'activité économique de l'entreprise et la création d'emplois. La nouvelle organisation imposée par les fonctions du bâtiment se caractérise par la création d'un open space, d'une salle de repos, d'un bureau polyvalent, d'un sanitaire et d'un dégagement. Le projet permet d'améliorer la performance acoustique et thermique des locaux occupés. L'amélioration acoustique sera réalisée à l'étage également par la pose de revêtement de sol de type moquette.

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

Le chauffage ou le rafraîchissement des locaux Open space, bureau polyvalent et salle de repos seront assurés par un système de pompe à chaleur à condensation par air réversible (chaud ou froid) à détente directe. Afin d'améliorer le confort des occupants, le système installé pourra maintenir une puissance de chauffage constante jusqu'à une température extérieure de -15°C, ce qui permettra de réduire la taille des UE et UI installées et de réduire donc de manière importante les quantités de fluides frigorigènes dans l'installation.

- Travaux de gros œuvre
- Remplacement de menuiseries extérieures bois
- Remplacement de menuiseries intérieures bois
- Aménagement plâtrerie/isolation/peinture
- Revêtement de sol/faïence
- Installation chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire
- Installation électricité

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 1 du C2RTE : Un territoire de développement, créateur de richesses et d'emplois, dynamique et attractif

Objectif stratégique : Soutenir et renforcer le tissu économique local

Objectif opérationnel : Soutenir la compétitivité des entreprises locales et encourager la création d'emplois et d'activités

3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

- Lutte contre le changement climatique
- Impact sociétal

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

- Produits de location
- Nombre d'emplois

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

- Lutte contre le changement climatique
- Bien-être

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

- Economie, tourisme, production et consommation durable
- Cadre de vie et environnement professionnel

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement*Coûts HT par grands postes de dépenses*

<i>Études (marché, matériaux, process)</i>	16.200 €
<i>Bureaux de contrôle et diag amiante</i>	5.163 €
<i>Travaux bâtiments</i>	147.790 €
<i>Dommage ouvrage</i>	3.000 €
<i>Total</i>	172.153 €

4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels*Sans objet***4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels**

Néant

4.4 – Dépenses induites

Néant

4.5 – Coût global de l'opération**Somme £ 4.1 à 4.4**

172.153 €

4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

<i>Entreprise X (apport)</i>	
<i>Banque des territoires (participation au capital)</i>	
<i>ADEME (subvention)</i>	
<i>Région (subvention)</i>	
<i>Etat</i>	68.861 €
<i>Autofinancement</i>	103.292 €
<i>Total : :</i>	172.153 €

5 - Autres partenaires :

Néant

6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

Publication marché de travaux : janvier 2022

Début de réalisation des travaux : mai 2022

Durée des travaux comprenant le mois de préparation : 7 mois

Fin des travaux et réception : décembre 2022

7 – Indicateurs :**8 - Commentaires :**

Le plan de financement sera définitif lorsque le marché de travaux sera publié et suivant les aides publiques susceptibles d'être accordées.

CRRTE de la Communauté de communes du Pays Dunois / Creuse

Action 4 : Construction d'une unité de fabrication de fromage à pâte molle

1 - Maître d'ouvrage : LAITERIE FROMAGERIE CHAVEGRAND

2.1 - Description de l'action (objectifs)

résultats attendus

Construction d'une unité de fabrication de fromage de vache à pâte molle automatisée et robotisée.

- Activité pérennisée grâce à la fiabilité et à la productivité de l'outil de production comparé à un outil vieillissant et obsolète sous moins de 10 ans.
- Compétitivité augmentée par l'amélioration du rendement matière.
- Développement possible grâce à la capacité de production supérieure.

Objectif d'un potentiel de production de 10000 tonnes.

Indicateurs / cibles

Production de fromage de vache : 10000 tonnes /an

Volume de lait de vache transformé : 80 millions litres/an

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

Bâtiment industriel en panneaux Dagard isolant avec protection sprinkler : 4000 m²

Unité de fabrication composée de :

- Ligne de bassines automatisée :
 - Remplissage/Emprésurage
 - Basculeur/Mouleuse automatisée
 - Agitateurs
 - Machines à laver les bassines
- Machine à laver les blocs moules automatisée
- Egouttage automatisé :
 - Retourneurs
 - Empileur de blocs moules
 - Dépilleur de blocs moules
- Unité de traitement de l'air

Insertion de matériels récemment acquis sur la ligne :

- Robot de tranchage
- Démoulage
- Saleuse
- Empileur de claies
- Dépilleur de claies

Indicateurs / cibles

Surface bâtiments construits : 4000m²

Investissement en matériel : 8 millions d'euros

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 1 du CRRTE : Un territoire de développement, créateur de richesses et d'emplois, dynamique et attractif

Objectif stratégique : Soutenir et renforcer le tissu économique local

Objectif opérationnel : Soutenir la compétitivité des entreprises locales et encourager la création d'emplois et d'activités

3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

- Biodiversité et protection des espaces naturels
- Impact sociétal

Objectif d'un rendement matière de 3%

Objectif d'économie d'eau

Objectif d'économie d'énergie : électricité et vapeur

Indicateurs / cibles

Ecart type / poids cible

Consommation d'eau en m³/kg de fromage

Consommation d'électricité TCEPA en MWh/kg de fromage

Consommation de bois en tonnes/kg de fromage

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Pérenniser et développer une activité économique agroalimentaire et des emplois sur le territoire.

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

Economie, production

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par grands postes de dépenses

Bâtiment	2 000 k€
Matériel industriel	8 000 k€

Indicateurs / cibles

Montant des investissements sur le territoire :
10 000 k€

4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

CA de 50 000 à 55 000 k€ /an dont 85% pour cette unité

VA de k€/an

Collecte de lait d'exploitations agricoles sur 5 départements. (Creuse, Haute-Vienne, Charente, Indre, Allier).

Activité économique pérennisée et développée sur le territoire.

CA : 50 à 55 000 k€/an

VA : 5 000 à 5 500 k€/an
100 emplois.

4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

4.4 - Partenaires financiers / plan de financement

Emprunts bancaires (BNP, Banque Tarneaud, Crédit Agricole, BPI)

Région Nouvelle Aquitaine (FEADER)

900 k€

5 - Autres partenaires :

6 - Calendrier de réalisation

Etudes, devis, bons de commandes : 2022

Livraison, installation : 2023

Mise en service en 2023

7 - Commentaires :

CRRTE de la Communauté de communes du Pays Dunois / Creuse

Action 5 : Rénovation du corps de bâtiment Mairie-Ecole-Cantine- Logements et création d'une chaufferie automatique au bois

2.1 - Description de l'action (objectifs)

résultats attendus

L'action consiste en la rénovation globale du corps de bâtiment comprenant :

1. la mairie ;
2. les logements ;
3. l'école ;
4. la cantine

la rénovation du bâtiment, en plus de la dimension énergétique, comprendra des travaux de modification et/ou de réaménagement des espaces, notamment pour la partie mairie, mais aussi des travaux de mises aux normes PMR (accessibilité pour personnes à mobilité réduite). L'ensemble comprend une surface hors œuvre nette (SHON Energie) de 775,78 m².

Le volet thermique des travaux, en plus de la maîtrise de l'énergie (isolations, menuiseries, ventilation, etc.), comprend la création d'une chaufferie automatique au bois pour les besoins de chauffage de l'ensemble du bâtiment, aujourd'hui chauffé à l'électricité. La création d'un réseau secondaire de chauffage sera donc obligatoire.

Le coût global des travaux relatifs à cette opération est estimé à 321 000 € HT, avec la clé de répartition suivante :

- 201 000 €HT pour la rénovation dont thermique ;
- 120 000 €HT pour la chaufferie bois et le réseau secondaire qui lui est associé.

Indicateurs / cibles

Surface chauffée : 689 m²

- Mairie – école – logement : 593 m²
- Cantine : 80 m²
- Toilettes extérieures : 16 m²

Nouvelle distribution de pièces

Secrétariat de mairie agrandi et réaménagé

Chaufferie biomasse créée et fonctionnelle

Réseau secondaire de chauffage créé (radiateurs à eau)

Toilettes mises aux normes et opérationnelles pour l'école

Dossier des ouvrages exécutés

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

1. Isolation thermique par l'intérieur des murs de la mairie
2. Isolation thermique par l'intérieur des murs des logements
3. Isolation de plafonds de la cantine
4. Isolation des planchers de la cantine
5. remplacement des menuiseries et portes extérieures de l'école et de la mairie
6. remplacement des menuiseries des logements
7. Mise en place d'une programmation de chauffage dans la cantine
8. Mise en place de VMC hygro B micro watt dans les logements
9. Mise en place de VMC modulée dans la cantine
10. mise en place d'une chaufferie bois avec réseau de radiateurs
11. Mise aux normes accessibilité pour Personne à mobilité Réduite (PMR)
12. Modification et/ou réaménagement des espaces

Indicateurs / cibles

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Secrétariat de mairie agrandi et réaménagé

Chaufferie biomasse créée et fonctionnelle

Réseau secondaire de chauffage créé (radiateurs à eau)

Toilettes mises aux normes et opérationnelles pour l'école

Dossier des ouvrages exécuté

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 3 du C2RTE : Un territoire de coopération et de partage au service de l'identité du territoire et de sa transition écologique

Objectif stratégique : Engager le territoire dans sa transition écologique et énergétique

Objectif opérationnel : Faire des collectivités des acteurs exemplaires dans leurs investissements en matière énergétique et dans leur politique d'achat

<p>3.2 - Impacts attendus <i>en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités</i> en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités ✓ Diminution des consommations de chauffage des locaux à hauteur de 75%/an (en énergie primaire) ✓ Réduction des émissions gaz à effet de serre (CO2) à hauteur de 92%/an ✓ Réduction des dépenses conventionnelles d'énergie à hauteur de 64%/an ✓ Maîtrise de la dépense d'énergie du corps de bâtiment, tout usage confondu, notamment pour le chauffage, par la commune ✓ Accessibilité totale des locaux pour les personnes à mobilité réduite ✓ Amélioration du confort des usagers</p>	<p>Indicateurs / cibles <i>Factures d'énergie</i> <i>Budget énergie (fonctionnement)</i> <i>Témoignages des usagers</i></p>
---	---

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

- Energie économisée
- Réduction des dépenses énergétiques

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

Projet important le projet participe à la relance économique. Il se double d'une dimension écologique.

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

- Résilience
- Préservation de l'environnement
- Bien-être

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

- Cadre de vie et environnement professionnel
- Infrastructure et réseaux

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par grands postes de dépenses

Rénovation globale (restructuration, thermique, accessibilité PMR, etc.)

201 000,00 €

Remplacement du mode de chauffage (création d'une chaufferie bois et un réseau secondaire)

120 000,00 €

Total prévisionnel

321 000,00 €

Indicateurs / cibles

- ✓ *Marché signé de maîtrise d'œuvre*
- ✓ *Marchés signés de travaux*
- ✓ *Mandats de paiement*
- ✓ *Installations physique*

4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

Sur la plan énergétique, les dépenses conventionnelles de fonctionnement sont de 7 662€HT/an. Elles seront, au terme du processus, de 4 923€HT.

Les charges de fonctionnement comprennent l'achat du combustible, le coût de l'électricité nécessaire au fonctionnement de la chaudière bois, l'entretien et la maintenance des installations ainsi que les grosses réparations, les frais d'assurance et, le cas échéant, le coût de l'emprunt potentiel.

4.4 - Partenaires financiers / plan de financement

<i>SDEC (20 % de 120 000 €)</i>	24 000,00 €
<i>Etat (DETR/DSIL)</i>	200 000,00 €
<i>Communauté de communes (Booster's)</i>	32 000,00 €
<i>Autres</i>	

<i>Total subventions partenaires : max 80 %</i>	
<i>Commune (Fonds propres) : mini 20 %</i>	64 000,00 €
<i>Total</i>	320 000,00 €

5 - Autres partenaires :

RAS

6 - Calendrier de réalisation

Le projet est planifié pour 12 mois, comme suit (voir planning maître d'œuvre) :

- ✓ Etudes Avant-Projet et Projet : 3 mois (novembre 2021 - février 2022)
- ✓ Consultation des entreprises : 3 mois (mars 2022 - mai 2022)
- ✓ Travaux : 6 mois (juin 2022 – décembre 2022)

7 - Commentaires :

